

Lundi 6 novembre 2017

Bureau - Conseil de la Métropole Rouen Normandie du 6 novembre

Les élus membres du Bureau de la Métropole Rouen Normandie se sont réunis hier soir et ont adopté des délibérations importantes notamment concernant le débat d'orientation budgétaire, la solidarité, le développement et l'attractivité ainsi que le développement durable.

Au sommaire de ce Bureau-Conseil :

- 1) Solidarité
- 2) Développement Durable
- 3) Développement économique
- 4) Débat d'orientations budgétaires

1) Une Métropole solidaire

a) Solidarité territoriale : les communes soutenues par la Métropole

- Le Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (FSIC)

Le Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (FSIC) est le fonds de concours qui vise à soutenir l'investissement des 71 communes de la Métropole. Il est doté de 60 M€ sur la période 2016-2020. La totalité du soutien apporté par la Métropole au titre du FSIC atteint 6,01 M€ en 2017 et plus de 12M€ depuis la création du dispositif.

Après plus d'un an d'existence, 242 dossiers ont été traités par la Métropole. 57 communes ont fait appel à ce fonds de concours qui peut être sollicité pour 4 thématiques : l'accessibilité, les bâtiments communaux, les espaces publics non métropolitains et les opérations de renouvellement urbain dans le cadre de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Le FSIC est cumulable avec d'autres subventions comme l'aide régionale à la rénovation thermique de bâtiments ou pour les communes de moins de 4 500 habitants avec les Fonds d'Aides aux Aménagements.

Dans le cadre de ce dispositif de soutien, la Métropole attribue des subventions lors de ce Conseil de plus de 791 500€ pour les communes de Grand-Quevilly, Canteleu et Houlme.

◆ Grand-Quevilly :

Réfection de l'étanchéité de certains bâtiments communaux et mise en conformité PMR des écoles maternelles Jean Zay et Anne Franck et de l'école de musique. > soutien de la Métropole de 68 854€

- ◆ **Canteleu :**
Création d'un accès PMR à l'Hôtel de Ville et restructuration, extension et mise aux normes énergétiques du groupe scolaire Monet. > soutien de la Métropole de 595 748€

- ◆ **Le Houlme :**
Requalification des anciennes classes de l'école Aragon Prévert en cabinets médicaux. Cette opération vise avant tout à harmoniser l'offre de soins des pratiquants de santé sur le territoire et à se prémunir de tous risques de désertification médicale.
> soutien de la Métropole de 126 905€

- **Le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA)**

Solidaire des communes, la Métropole propose un Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les 45 communes de moins de 4 500 habitants. Elle soutient les aménagements portés par ces communes pour financer des travaux de sécurité, d'entretien du patrimoine, de réhabilitation de bâtiments, d'aménagement de chemins piétonniers, de réhabilitation de commerces et du soutien aux écoles contribuant ainsi à l'amélioration des services rendus aux habitants. [La Métropole Rouen Normandie a réservé 600 000 € pour ce fond en 2017.](#) Dans ce cadre, lors de ce bureau, la Métropole a validé un soutien financier aux communes du **Houlme, Orival, Fontaine-sous-Préseaux, Sahurs et Epinay-sur-Duclair.**

> **Signature d'une convention-cadre de partenariat avec les communes du territoire métropolitain dans le cadre de programmes annuels d'actions culturelles**

La Métropole met en œuvre des partenariats avec les communes du territoire afin de favoriser l'accès du plus grand nombre aux collections et expositions de la Réunion des Musées Métropolitains. Ces partenariats permettent de décliner un programme d'activité conçu en lien avec chaque commune en s'appuyant sur les forces vives de son territoire et permettent de proposer une offre culturelle de proximité et de qualité.

b) Faciliter l'accès au sport pour tous

La Métropole a mis en place en juin 2016 un dispositif d'aide à l'achat d'équipements spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Celui-ci s'adresse aux associations sportives, affiliées à une fédération agréée par le Ministère des sports et comptant au moins un an d'existence, dont le siège est situé sur le territoire de la Métropole. Il concerne l'achat de matériels pour la pratique handisport, sport adapté ou sport santé, amateur comme de haut niveau, mais aussi dans le cadre d'actions de découverte ou de promotion pour de nouveaux publics. Dans ce cadre, 6 associations ont déposé des demandes de subvention pour acquérir des matériels spécifiques.

Voici les différentes subventions attribuées :

- L'Elan Boésin pour la Maîtrise du Tennis de Table (EBMTT) > subvention de 2000€ pour l'acquisition de tables de tennis de table homologuées par la Fédération Française Handisport.
- L'Elan Gymnique Rouennais (EGR) > subvention de 3700€ pour l'acquisition d'un élargisseur de poutre et de matelas
- Le Club Pongiste Quevillais > subvention de 1300€ pour l'acquisition de tables et de balles adaptées.
- Le SPO Rouen Tennis de table > subvention de 2600€ pour l'acquisition de tables et de files adaptés.
- La Persévérante de Maromme > subvention de 1700€ pour l'acquisition de modules en mousse.
- Le Club de Voile de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf (CVSAE) > subvention de 4700€ pour l'acquisition de voiles adaptés pour des voiliers de 7,5m.

c) Soutenir les actions de lutte contre les discriminations

Dans le cadre de son Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD), la Métropole développe des actions de sensibilisation et soutient des initiatives locales autour de journées symboliques, notamment la Journée Internationale de la Tolérance. La Métropole a décidé de soutenir 2 associations investies dans l'organisation d'animations lors du Mois de la Tolérance : l'association Globules à hauteur de 2500€ pour la création d'un journal et une projection-débat et la Compagnie Le Chat Foin pour sa représentation théâtrale « Sur le Pont » pour un montant de 1000€.

2) Une Métropole engagée pour l'environnement et le développement durable

a) Le rapport sur la situation 2016/2017 en matière de développement durable

Le rapport sur la situation de la Métropole en matière de développement durable 2016/2017 a été adopté lors du Conseil. Les actions, politiques et réalisations portées par la Métropole dans le cadre des principes de son projet métropolitain (« Une Métropole énergétique, responsable et singulière ») sont résumés et évalués au regard des outils d'une démarche de développement durable. Par ailleurs de nouvelles actions engagées témoignent de la volonté d'agir pour une transition écologique et énergétique : l'engagement dans la labélisation Cit'ergie, en complément de la réalisation de son Plan Climat Air Energie Territorial, et le lancement d'une démarche « COP 21 locale, accords de Rouen pour le climat ».

b) Promouvoir les déplacements doux : création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur l'Avenue de Bretagne

Dans le cadre de sa politique cyclable, la Métropole réalise actuellement un aménagement cyclable avenue de Bretagne à Rouen. L'itinéraire sera constitué d'une piste cyclable bidirectionnelle de 400m (soit 800m aller-retour), isolée de la circulation automobile et d'une largeur de 2.5m afin de permettre une bonne cohabitation des différents usages.

L'objectif est de poursuivre le maillage de la ville de Rouen en déplacement doux. Ce projet permet d'assurer la liaison entre la piste cyclable des quais hauts rive gauche avec le quartier Saint-Sever et s'inscrit dans le projet de restructuration du quartier Nouvelle Gare. A terme, cet itinéraire devrait se poursuivre vers le boulevard de l'Europe et l'avenue de Caen.

c) Un nouvel outil au service de la transition énergétique

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole a repris la compétence « Énergie » et notamment la gestion des réseaux de chaleur du territoire. À ce titre, parmi les 9 réseaux faisant l'objet du transfert, 7 étaient gérés en délégation de service public (Canteleu, Maromme, Mont-Saint-Aignan, Rouen Bihorel, Rouen Grammont, Rouen Luciline et Petit-Quevilly) et 2 en régie (Elbeuf et Grand Quevilly (Vésuve)). Il a été convenu entre les différentes parties que le transfert des réseaux serait opéré au 1^{er} janvier 2018 pour le réseau d'Elbeuf et au 1^{er} juillet 2018 pour le réseau de Grand-Quevilly / Vésuve. Le Conseil a approuvé la création d'une « Régie Publique de l'énergie calorifique » au 1^{er} janvier 2018 afin de pouvoir prendre en charge l'ensemble de ces réseaux. Ces équipements seront gérés sous forme d'un service public industriel et commercial qui sera chargé de la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de certains réseaux de chaleur ou de froid urbains de la Métropole.

Cette régie s'intègre dans la politique de transition énergétique que la Métropole amplifie depuis 2015, notamment via la création de chaufferies biomasse (à Mont-Saint-Aignan).

d) Soutenir les démarches de pédagogie environnementale

Dans le cadre de son Plan Local d'Éducation à l'Environnement, la Métropole s'est engagée à développer des actions de sensibilisation et d'éducation à la réduction des consommations d'énergie et à la lutte contre le réchauffement climatique. Elle soutient ainsi des projets portés par des structures relais. L'association Effet de Serre toi-Même ! intervient notamment auprès du jeune public et des familles en privilégiant une approche pédagogique ludique et participative. L'association souhaite développer un outil d'animation mobile, tracté par un vélo, qui pourra être installé sur l'espace public à l'occasion de manifestations. Cet outil sera composé de 5 activités et comportera des accessoires spécifiquement conçus pour cet atelier. Une subvention de 4000€ est attribuée par la Métropole à l'Association pour soutenir ce projet.

La Métropole est animatrice d'une Charte Forestière de Territoire et dans ce cadre, elle soutient les actions qui visent à développer les nouveaux usages des bois locaux. Un partenariat a ainsi été tissé avec l'ENSA Normandie afin de promouvoir l'utilisation du bois dans le cadre d'un projet d'implantation d'un point d'intérêt en bois local dans l'une des forêts du territoire. C'est le projet « Ecorce » qui a retenu l'attention du jury, celui-ci doit ainsi prendre place dans la forêt domaniale de Roumare et être réalisé par le Centre Régional de Formation du BTP de Bourgtheroulde (CEREF). Afin de mener à bien Ce projet, la Métropole a acté une subvention pour un montant maximum de 6300€.

En parallèle, la Métropole soutient l'association Scénario Ethique et Thoc pour la mise en place d'une exposition sur le pic noir et les autres en lui accordant une subvention de 3412€.

3) Soutien aux entreprises et au développement économique

a) La Métropole aux côtés des entreprises pour faciliter leur implantation

Au titre de ses dispositifs d'aide à l'investissement d'entreprise, la Métropole accorde deux subventions votées lors de ce bureau :

> SARL VESA > Dynamique location : 11 550€

Afin de poursuivre le développement de son activité d'ingénierie et d'étude en génie énergétique et climatique, l'entreprise a besoin d'une nouvelle surface de travail. Elle a ainsi choisi de louer des locaux de 175m² à Grand-Quevilly. Cette implantation nouvelle permettra la création de 7 emplois en CDI à temps plein sous 3 ans.

> SARL ATSI Normandie > Dynamique Immobilier : 104 373€

Afin de poursuivre le développement de son activité de formation continue pour adultes, l'entreprise a décidé d'acquérir une parcelle de terrain pour construire 350m² de salles de cours et 900m² d'ateliers sur la commune de Petit-Couronne, en zone AFR (friche Petroplus). Le développement de cette entreprise sur le territoire de la Métropole permettrait de créer 10 emplois supplémentaires qui s'ajouteraient aux 19 salariés de l'effectif actuel sous 3 ans.

b) Soutien à l'innovation technologique

La Métropole souhaite structurer un réseau technopolitain regroupant les acteurs de la formation supérieure, de la recherche, des entreprises, du financement des entreprises autour des thématiques du numérique, des éco-technologies et de la santé, à l'instar de la dynamique collective qui se déploie sur le Technopole du Madrillet. Le Centre d'Essais en Vibro-Acoustique pour l'Automobile (CEVAA) implanté au Technopole du Madrillet a constitué en 2014 un laboratoire commun intitulé CECOVIM avec le Groupe de Physique des Matériaux et le Laboratoire de Mécanique de Normandie. Ce laboratoire souhaite se doter d'un nouvel équipement, un vibromètre laser 3D à balayage, et sollicite l'aide de la Métropole pour un montant de 498 450€ afin de soutenir l'acquisition de cet équipement de haute technologie.

Le déploiement de cet équipement à notamment pour objectif de :

- valoriser le savoir-faire développé au sein des partenaires académiques du Technopôle du Madrillet afin de le rendre pertinent par rapport au marché, en proposant de la prestation de service, de la conception, ingénierie de projet, formation/transfert de technologie,
- faire merger la spécificité de CECOVIM, à savoir le vieillissement mutli-physique de systèmes mécatroniques couplé à une expertise de haut niveau, ayant pour but de prédire plus efficacement leur durée de vie et modes de défaillance dans une logique de conception-développement.

4) Le Débat d'Orientation Budgétaire

a) Contexte national : reprise modérée, poursuite de l'effort de redressement des comptes publics

La tendance en France est à une reprise économique modérée. Les principaux indicateurs de confiance témoignent de la reprise observée avec des résultats de croissance supérieurs aux prévision dans plusieurs pays de la zone euro, dont la France.

La Métropole poursuit sa participation à l'effort de redressement des comptes publics de la nation. Cet effort financier prendra dans les années à venir des modalités nouvelles que le Gouvernement a commencé à annoncer (contractualisation) et qui ne sont pas encore arrêtées à ce jour.

Sur la période 2014-2017, les collectivités locales ont contribué au redressement des finances publiques dans la cadre de la diminution de la dotation globale de fonctionnement de 11,475 Md€. Le Gouvernement actuel fixe un nouveau cadre financier aux collectivités locales. Sur la période à venir, il est aujourd'hui demandé :

- > une diminution des dépenses publiques locales de 13 Mds d'euros d'ici 2022,
- > un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités de +1,2%/an en valeur,
- > un objectif de baisse de l'endettement qui pourrait obérer les capacités d'investissements des collectivités.

Les modalités pour atteindre ces objectifs feront l'objet d'une contractualisation entre les collectivités et les préfets pour les 319 collectivités les plus importantes qui concentrent les 2/3 des dépenses de fonctionnement des collectivités. La Métropole sera concernée par ce dispositif de contractualisation.

Enfin, un mécanisme de sanction en cas de non-respect des objectifs nationaux sera mis au point nationalement, sans qu'il ne soit possible à ce stade d'en évaluer les conséquences éventuelles pour la Métropole.

b) Porter des projets de qualité pour optimiser les financements et les ressources

Pour l'exercice 2018, la Métropole s'est engagée dans un pacte métropolitain d'innovation et a élaboré un dossier regroupant les projets du territoire à caractère innovant autour de la Seine. Une enveloppe de 8 millions d'euros a été allouée par l'Etat à la Métropole dans le cadre de ce pacte.

La Métropole a répondu à de nombreux appels à projets afin d'optimiser le financement de ses investissements. L'appel à projets « Transport en commun et mobilité durable » a permis d'obtenir de la part de l'Etat 6,6 M€ pour le projet de la ligne BHNS sur l'Arc Nord Sud.

Par ailleurs, un montant de subventions de 9,7 M€ a été contractualisé avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'Ecocité du Programme d'investissement d'Avenir - Ville de Demain. L'appel à projets « Villes respirables sur 5 ans » permettra à la Métropole de financer une partie des études éligibles pour 1 M€.

Fin septembre, la Métropole a également déposé un dossier de candidature dans le cadre de l'AMI « Territoire d'innovation et de Grande Ambition » du PIA 3. Ce dossier présente des actions dans le domaine de la mobilité intelligente, accessible, accommodante et inclusive.

Dans le cadre de l'axe 4 du programme opérationnel régional FEDER/FSE/IEJ 2014-2020, la Métropole gère une enveloppe de 9,9 M€ afin de financer des projets structurants sur le territoire. La programmation sur cette enveloppe est à présent lancée.

Afin d'harmoniser les contrats de territoire existant au sein de deux anciennes régions, un cadre unique de contractualisation a été proposé par la Région Normandie pour l'ensemble des territoires. Un avenant au contrat de Métropole détaille un programme de 58 actions lissées jusqu'en 2021 pour un montant total de coût de projets de l'ordre de 536 M€ HT et un montant de l'ordre de 142 M€ de subventions de la Région Normandie.

c) Les finances de la Métropole Rouen Normandie : une gestion rigoureuse permettant un haut niveau d'investissement sans hausse de la fiscalité

La Métropole présente une situation financière saine et dispose de plusieurs atouts pour faire face à la pression extérieure croissante qui s'exercera sur son épargne brute. Sa capacité à investir et à emprunter reste importante.

Depuis 2013, le niveau de l'épargne brute de la Métropole est resté stable sur la période avec une moyenne de 90 M€ (tous budgets confondus). Il s'est élevé à 114 M€ en 2016. Ce niveau est satisfaisant et reste supérieur aux moyennes des communautés d'agglomération et des métropoles.

Tous budgets confondus, le budget de la Métropole pour 2018 devrait s'établir à environ 860 M€. Les investissements qui seront proposés devraient être proches de 300 M€, faisant de la Métropole un acteur essentiel en matière d'investissement public et contribuant ainsi à soutenir l'activité économique locale.

Les taux d'imposition des ménages fixés par la Métropole ne connaîtront aucune hausse pour l'année 2018, et seront maintenus au même niveau que 2017 : pas de hausse des taux des taxes d'habitation et sur le foncier non bâti, pas de création d'une part intercommunale de taxe sur le foncier bâti. La Métropole aura à décider de l'ajustement de son taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), aujourd'hui particulièrement bas à 25,30% et pour lequel elle dispose d'une réserve de 0,29%, cela pourra produire une recette supplémentaire estimée à 1,5M d'€ et le taux de la CFE de la Métropole restera le plus bas parmi les métropoles françaises créées par la loi MAPTAM. Bien que les recettes de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ne couvrent pas la totalité des dépenses du service de collecte et de traitement des déchets, son taux unique sera conservé à 8,06%.

Le financement des investissements sera assis sur un autofinancement significatif, environ 60 M€, sur les subventions dans le cadre des contractualisations engagées ainsi que sur le recours maîtrisé à l'emprunt. La capacité de désendettement pourrait être proche de 6 années.

> Le budget 2017 déclinera les 5 orientations stratégiques du projet métropolitain :

À noter que la Métropole sanctuarise les dispositifs qu'elle a mis en place au bénéfice des communes, générant un soutien financier qui en cumulé représente le premier poste de son budget, qu'il s'agisse du fonctionnement (DSC avec la création de la part supplémentaire destinée à soutenir l'enseignement musical pour les communes concernées) ou d'investissement (FAA, FSIC et nouveau fonds pour les piscine FAGIP).

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET DE L'EMPLOI :

- Aménagement des parcs d'activités afin de mailler l'ensemble du territoire en fonction des besoins. Les premiers aménagements sur la zone du Halage et de la Sablonnière (Seine Sud), la commercialisation du parc d'activités de la Hazaie au Trait, l'engagement de la Métropole sur les ZAC du Technopole du Madrillet, Aubette-Martainville, Plaine de la Ronce. Enfin, le début des travaux d'aménagement du Moulin IV et du parc d'activité des Coutures à Cléon.

- Travail collaboratif étroit avec les services de la Région et son Agence de Développement Normandie, un partenariat stratégique avec le Grand Port Maritime de Rouen pour l'aménagement de parcs d'activités afin d'y accueillir de nouvelles entreprises, le soutien et l'accompagnement aux filières d'excellence et au pôle de compétitivité (Cosmetic Valley, Nov@log, Mov'eo, CHU, Université de Rouen...), au maintien des dispositifs de soutien à l'investissement immobilier et au regroupement des équipes en charge du développement économique (Métropole, CCI, ADN, Rouen Normandy Invest...). Les équipes de la direction du développement économique de la Métropole, de Rouen Normandy Invest et de la CCI Rouen Métropole regroupées provisoirement en un même lieu depuis mi-2017 seront rejointes par l'antenne rouennaise de l'Agence de Développement Normandie (ADN) dans le courant de l'année 2018.
D'autres acteurs sont invités à rejoindre ce projet et notamment la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine Maritime.

- Montée en puissance du Réseau Rouen Normandie Création avec une forte croissance de sa surface totale due à l'ajout de Seine Biopolis 3 (+10%), un taux d'occupation globale stable de 76% et de 100% pour la partie Hôtel d'entreprises. Le réseau accueille aujourd'hui 179 entreprises.

SOUTENIR LA CULTURE, LE SPORT ET LOISIRS, L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE :

- Suite au succès du salon « Rendez-vous en France » en mars 2017 qui a accueilli les professionnels du tourisme du monde entier, l'objectif est de poursuivre le travail de promotion de l'offre touristique du territoire. Le projet de valorisation de l'Aître Saint Maclou, conjuguant travaux de restauration du site dès 2018 et aménagement d'espaces dédiés aux métiers d'art et de petite restauration/exposition illustre parfaitement cette ambition. L'important programme de rénovation du centre historique « Cœur de Métropole » se poursuivra en 2018.
- En matière de randonnée : l'offre sera complétée avec le début des travaux du Grand Tour de Rouen à VTT et les premiers aménagements de nouveaux services le long de l'itinéraire « La seine à Vélo ».
- Rouen Normandie Tourisme et Congrès va renforcer son équipe d'accueil pour faire face à l'essor du tourisme fluvial notamment et améliorer la qualité de services proposée aux visiteurs.
- Poursuite de la mise en place de la Réunion des Musées Métropolitains avec le nouveau Projet Scientifique Culturel du futur musée Beauvoisine, fusionnant les Antiquités et le Museum, présenté en novembre 2017.

- Les différentes manifestations culturelles, fortes de leur succès, seront maintenues et encouragées : Spring, Cathédrale de Lumière, Visites d'ateliers d'artistes...
- Des investissements sont proposés pour construire une politique sportive ambitieuse : poursuite des travaux de modernisation déjà engagés sur le stade Diochon et soutien à deux investissements portés par la Ville de Rouen pour rénover la patinoire de l'île Lacroix et mettre en conformité le stade Mermoz.

AMÉNAGER LE TERRITOIRE DURABLEMENT :

- Développement de modes durables de déplacement et une offre de transports en commun de qualité notamment avec les travaux préparatoires à la T4, le prolongement de la ligne F1 au nord, réhabilitation des stations enterrées du métro, poursuite de la mise en accessibilité des réseaux, réalisation d'un aménagement cyclable sur l'ancienne voie ferrée entre Duclair et le Trait, aménagement du pôle d'échange multimodal pour la gare de Rouen Rive Droite, poursuite de l'installation de bornes de recharge électrique. Un projet de passerelle fera l'objet d'un travail visant à préparer les décisions des élus en opportunité.
- De nombreuses études et des premières réalisations seront également mises en œuvre en 2018 dans le cadre de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans » et/ou de la démarche initiée par la Métropole en faveur du développement des mobilités actives sur les sujets suivants : schéma directeur des espaces publics et mobilités actives, stationnement des vélos, quartier expérimental, magistrale piétonne, quartiers démonstrateurs de la ville apaisée, logistique urbaine, plateforme MAAS (mobility as a service), co-voiturage, zone à circulation restreinte (ZCR),...
- L'année 2018 sera marquée par le lancement de l'expérimentation d'une offre de service de mobilité à la demande via des véhicules autonomes au Madrillet.
- La poursuite des grands projets urbains : écoquartier Flaubert, Seine Cité, le raccordement définitif des accès au Pont Flaubert, la nouvelle gare et le quartier Saint-Sever, le Parc du Champ Libre sur l'ancien hippodrome des Bruyères, la réfection de la tranchée ferroviaire desservant le Grand Port Maritime.
- Réduction de l'empreinte écologique et préservation des ressources naturelles avec un plan d'actions pour le soutien au secteur agricole local, un programme de restauration des sites naturels remarquables ainsi que la finalisation de la restructuration du Parc animalier de la forêt de Roumare.
- Poursuite de l'entretien et de la mise en sécurité des ouvrages d'art, notamment le Pont des 4 mares à Sotteville-lès-Rouen ou le Pont des Dames à Mont Saint-Aignan.

- Poursuite de l'acquisition d'équipements de panneaux à messages variables ou de panneaux de jalonnement dynamique ainsi que le raccordement de nouveaux carrefours au Poste de commandement et de régulation du trafic (PCRT) pour favoriser une politique de gestion du trafic plus fluide, accompagner les travaux et optimiser l'information en temps réel.
- Mise en place du nouveau programme d'actions de la Charte Agricole de territoire pour la période 2018/2021 qui approfondit la dynamique engagée en 2012 pour la défense d'une agriculture durable et locale pour le territoire et ses habitants.
- Organisation du COP 21 locale en partenariat avec le World Wide Fund (WWF). La Métropole a fait le choix d'être exemplaire à travers son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur les actions qu'elle porte sur son patrimoine mais bien au-delà: en étant l'animatrice de la dynamique territoriale pour y parvenir.
- Stratégie de transition énergétique avec la mise en place de la Régie d'énergie calorifique qui reprendra la gestion des réseaux de chaleur d'Elbeuf, de Petit-Quevilly et de Grand-Quevilly.

FAVORISER LES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ POUR LA VIE QUOTIDIENNE :

- Aménagement et rénovation des voiries et des espaces publics : avec le transfert des voiries départementales, la Métropole est un des principaux opérateurs de réseaux sur son territoire. Les dépenses de voiries prévues pour 2018 sont conformes aux Plans Pluriannuels d'Investissements décidés par les Maires réunis en Conférence Locale. L'accent sera porté sur la réhabilitation de l'éclairage public (recensement et réduction de consommation).
- Volonté d'optimiser la collecte et le traitement des déchets tout en assurant un service de qualité. La feuille de route engagée depuis plusieurs années se poursuit : géolocalisation des collectes, réduction progressive du coût de collecte des déchets végétaux, plan d'implantation des colonnes enterrées et semi-enterrées...
- La régie de l'eau et de l'assainissement conduit un programme important d'investissements qui a fait l'objet d'une contractualisation avec l'Agence de l'Eau pour un montant global d'investissement de 580M d'€ sur la période 2017-2030. Pour l'eau potable en 2018 : priorité aux renouvellement et redimensionnement des réseaux (sur le trajet T4 notamment) et aux travaux de sécurisation du traitement des sites de production du Haut Cailly et Quevillon. Pour l'assainissement : poursuite de l'extension de la station Émeraude, réalisation de travaux liés au programme de réduction des rejets en milieu naturel ou créations de bassin de rétentions pour lutter contre les inondations.

- Depuis la prise de la compétence « défense extérieure contre l'incendie » en 2015, la Métropole prévoit à son budget 2018 le bon fonctionnement des réserves d'eau, la création de réserves, l'aménagement des mares, le renforcement des canalisations, et prépare un plan pluriannuel d'investissement dans le cadre du nouveau règlement de défense incendie.
- Poursuite du projet d'un nouveau crématorium intercommunal sur le site de Sigre à Petit-Quevilly. Le bâtiment sera construit selon le standard européen du bâtiment passif.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE :

- En matière de logement : l'amélioration du parc privé, la rénovation thermique du parc locatif social, l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.
- Réalisation de travaux pour l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage ainsi que d'études liées à l'aménagement d'une aire de grand rassemblement.
- Montée en puissance de la Métropole dans le domaine de la solidarité et de la cohésion sociale grâce au contrat de ville (2015-2020) et grâce au transfert du Conseil Départemental de deux nouvelles compétences : prévention spécialisée et l'aide aux jeunes.
- Accroissement de son soutien à l'économie sociale et solidaire notamment le soutien direct aux entreprises de l'ESS en permettant de bénéficier d'une aide à l'immobilier ou à la location.
- Mise en œuvre des orientations de son plan d'égalité et de lutte contre les discriminations.

Contact presse

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05